



14 juillet 2025

Procès de Mazan : un système de violences sexuelles révélé au grand jour

Ce procès, au retentissement international, a révélé l'ampleur d'un système de violences sexuelles orchestré pendant près d'une décennie. Symbolisée par le courage de Gisèle Pélicot, cette affaire a bouleversé l'opinion publique et interrogé la société sur les notions de consentement et de viol.



Enquête

- Ouverture en 2020 d'une enquête judiciaire après l'arrestation pour **voyeurisme**¹ de Dominique Pélicot, principal accusé.
- Découverte, *via* l'étude de son matériel informatique, d'un vaste réseau d'abus sexuels sur sa femme et principale victime, Gisèle Pélicot, révélant notamment de nombreux **viols**² sous soumission chimique réalisés par lui ou par d'autres hommes.



Procès

- **Septembre à décembre 2024**, devant la **cour criminelle** du Vaucluse.
- **En audience publique**.
- Composée uniquement de magistrats professionnels.
- Comparution de 51 accusés pour des faits allant d'**agressions sexuelles**³ à des **viols aggravés**, notamment en raison de la réunion et la soumission chimique⁴, reconnus par certains, dont Dominique Pélicot, et minimisés voire niés par d'autres.



Condamnations

en décembre 2024

- **Dominique Pélicot : 20 ans de réclusion**, avec période de sûreté des deux tiers, conformément aux réquisitions du ministère public.
- **50 coaccusés** : peines allant de **3 ans d'emprisonnement**⁵ pour agression sexuelle, à **15 ans de réclusion** notamment pour un accusé impliqué dans six viols.



Suites judiciaires

Octobre et novembre 2025

Procès en **appel** devant la cour d'assises du Gard, composée de magistrats professionnels et de jurés, pour rejuger un seul condamné⁶ ayant interjeté appel sur le *quantum* de sa peine et non sur sa culpabilité.

Novembre 2025

A l'issue du procès en appel, procès sur les **intérêts civils** devant le tribunal judiciaire d'Avignon, qui permettra aux victimes, Gisèle Pélicot mais aussi ses enfants et petits-enfants, d'obtenir réparation des préjudices subis.



Impact

- **Par le refus du huis clos, médiatisation importante et prise de conscience sociale inédite dans le cadre d'un procès, autour des notions de viol et d'agression sexuelle :**
 - bouleversement apparent des mentalités et sentiment de honte transféré à l'agresseur.
- **Mise en évidence de l'absence de la définition de consentement dans le code pénal :**
 - Ouverture des débats sur la notion de **consentement**.
 - Dépôt d'une **proposition de loi** visant à intégrer la notion de non-consentement dans la détermination de l'infraction de viol.